

BULLETIN DE LA S. M. F.

SMF

Vie de la société

Bulletin de la S. M. F., tome 10 (1882), p. 5-20

[<http://www.numdam.org/item?id=BSMF_1882__10__5_0>](http://www.numdam.org/item?id=BSMF_1882__10__5_0)

© Bulletin de la S. M. F., 1882, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Bulletin de la S. M. F. » (<http://smf.emath.fr/Publications/Bulletin/Presentation.html>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

ÉTAT

DE LA SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE

AU MOIS DE JANVIER 1882 ⁽¹⁾.

Les initiales S. P. désignent les Sociétaires perpétuels.

Président.....	M. HALPHEN.
Vice-Présidents	{ M. ANDRÉ (Désiré). M. FOURET. M. LUCAS. M. PERRIN.
Secrétaires	{ M. PICQUET. M. POLIGNAC (DE).
Vice-Secrétaires.....	{ M. HUMBERT. M. WEILL.
Archiviste	M. STEPHANOS.
Trésorier.....	M. CLAUDE-LAFONTAINE.
Membres du Conseil	{ M. OSSIAN BONNET. M. CLAYEUX. M. COLLIGNON. M. DARBOUX. M. FABRE. M. DE LA GOURNERIE. M. HATON DE LA GOUPILLIÈRE. M. JORDAN. M. LAGUERRE. M. LAISANT. M. MANNHEIM. M. ROUCHÉ.
Membres du Conseil non résidents..	{ M. AOUST (l'abbé). M. CREMONA. M. LEMONNIER. M. WEYR (Émile).

⁽¹⁾ MM. les Membres de la Société sont instamment priés d'adresser au Secrétariat les rectifications qu'il y aurait lieu de faire à cette liste.

ACHARD, directeur-adjoint de la Compagnie d'assurances sur la vie *la Foncière*, rue de Chabrol, 40, à Paris.

AMIGUES, professeur de Mathématiques spéciales, au Lycée, boulevard du Musée, 66, à Marseille.

ANDRÉ (Désiré), docteur ès Sciences, rue Gay-Lussac, 25, à Paris.

ANTOINE (Charles), ingénieur de la Marine, à Brest.

AOUST (l'abbé), professeur à la Faculté des Sciences, à Marseille.

APPELL, maître de conférences à l'École Normale supérieure, rue Soufflot, 22, à Paris.

ARON (Henri), banquier, rue de Grammont, 14, à Paris.

ASSELIN, élève externe à l'École des Mines, rue Notre-Dame-des-Champs, 83, à Paris.

ASTOR, professeur de Mathématiques spéciales, au Lycée, rue Rancher, 2, à Nice.

BENOIST (Adolphe), docteur en droit, place du Châtelet, à Chalon.

BERDELLÉ, ancien garde général des forêts, à Rioz (Haute-Saône).

BERTRAND (Joseph), secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, rue de Seine, 6, à Paris.

BISCHOFFSHEIM, banquier, rue Taitbout, 3, à Paris, S. P.

BIENAYMÉ (Arthur), ingénieur de la Marine, à Toulon (Var).

BIENAYMÉ, membre de l'Institut (décédé), S. P.

BONCOMPAGNI (le prince Balthasar), place Colonna, palais Piombino, à Rome.

BONNET (Ossian), membre de l'Institut, boulevard Saint-Michel, 80, à Paris.

BORCHARDT, membre de l'Académie des Sciences de Berlin (décédé), S. P.

BOUCHER, ancien directeur de l'École préparatoire des Sciences et Lettres, rue du Pin, 9, à Angers.

BOULANGER, professeur de Mathématiques, boulevard Saint-Michel, 103, à Paris.

BRault (A.), négociant à Pons (Charente-Inférieure).

BRÉGUET, membre de l'Institut, quai de l'Horloge, 39, à Paris.

BRÉMAR, architecte, boulevard Malesherbes, 16, à Paris.

BRIOT (F.), capitaine d'infanterie de la Marine, à Cherbourg.

BRISSE (A.), ingénieur du dessèchement du lac Fucino, Abruzzes (Italie).

BRISSE (Ch.), répétiteur à l'École Polytechnique, rue Denfert-Rochereau, 22, à Paris.

BROCARD, capitaine du Génie, à Alger, S. P.

CARON, professeur de Géométrie descriptive, rue Claude-Bernard, 52, à Paris.

CATALAN, professeur à l'Université, à Liège (Belgique).

CHASLES, membre de l'Institut (décédé), S. P.

CHEMIN, ingénieur des Ponts et Chaussées, rue de Rennes, 89, à Paris.

CIVIALE, rue de la Tour-des-Dames, 2, à Paris.

CLAYEUX, intendant divisionnaire, avenue de Clichy, 52, à Paris.

CLAUDE-LAFONTAINE, banquier, rue de Trévise, 32, à Paris, S. P.

COLLET, professeur à la Faculté des Sciences, à Grenoble.

COLLIGNON, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, rue des Saints-Pères, 28, à Paris.

COMBEROUSSE (de), professeur à l'École Centrale, rue Blanche, 45, à Paris.

COUNCELLES, professeur de Mathématiques spéciales au lycée Saint-Louis, rue de Rennes, 68, à Paris.

CREMONA, directeur de l'École des Ingénieurs, à Rome.

CRETIN, professeur au lycée Saint-Louis, rue de Seine, 63, à Paris.

DARBOUX, professeur à la Faculté des Sciences, rue Gay-Lussac, 36, à Paris.

DEFFORGES, capitaine d'infanterie, attaché à l'Etat-major du Ministre de la Guerre, rue de Grenelle Saint-Germain, 123, à Paris.

DESQ, capitaine d'Artillerie, à Besançon.

DEWULF, lieutenant-colonel, chef du Génie, à Montpellier.

DOSTOR, docteur ès sciences, rue de Rennes, 121, à Paris.

DURRANDE, professeur à la Faculté des Sciences, à Poitiers.

ESCARY, professeur au Prytanée militaire, à la Flèche (Sarthe).

FABRE, ancien élève de l'École Polytechnique, avenue Trudaine, 26, à Paris.

FLOQUET, professeur à la Faculté des Sciences, rue Jeanne-d'Arc, 9, à Nancy.

FLYE SAINTE-MARIE, répétiteur à l'École Polytechnique, rue du Sommerard, 12, à Paris.

FONTÈS, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Villefranche (Haute-Garonne).

- FOURET, répétiteur à l'École Polytechnique, rue Washington, 16, à Paris.
GABRIEL, ingénieur des Ponts et Chaussées, agrégé de la Faculté de Médecine, rue Joffroy, 39, à Paris-Batignolles.
GAUTHIER-VILLARS, éditeur, quai des Grands-Augustins, 55, à Paris, S. P.
GENTY, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Oran.
GERONO, rue Hallé, 40 et 42, à Paris.
GIROD (A.), ingénieur des Manufactures de l'État, rue de Vaugirard, 23, à Paris.
GOFFART, boulevard des Batignolles, 84, à Paris.
GOURNERIE (DE LA), membre de l'Institut, boulevard Saint-Michel, 75, à Paris.
GOURSAT, professeur à la Faculté des Sciences, boulevard d'Arcole, 16, à Toulouse.
GRAINDORGE, professeur à l'Université, rue Paradis, 92, à Liège (Belgique).
GRUEY, doyen de la Faculté des Sciences, à Clermont-Ferrand.
GUCCIA (Jean), via Ruggiero Settimo, 28, à Palerme (Sicile).
GUELOT, chef de bataillon, commandant le 10^e bataillon de chasseurs à pied, à Saint-Dié (Vosges).
GUNTHER (Dr Sigismond), député au Reichstag allemand, à Ansbach (Bavière).
HAAG, répétiteur à l'École Polytechnique, avenue de Villars, 15, à Paris.
HALPHEN, répétiteur à l'École Polytechnique, rue Sainte-Anne, 51, à Paris, S. P.
HATON DE LA GOUPILLIÈRE, ingénieur en chef des Mines, rue Garancière, 8, à Paris, S. P.
HATT, ingénieur hydrographe, rue de l'Université, 13, à Paris.
HENRY, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Privas (Ardèche).
HERMARY, chef d'escadrons au 17^e régiment d'Artillerie, à Douai (Nord).
HERMITE, membre de l'Institut, rue de la Sorbonne, 2, à Paris, S. P.
HILAIRE, professeur de Mathématiques, rue d'Arras, 4, à Douai (Nord).
HIRST, directeur des études de l'École navale, à Greenwich (Angleterre), S. P.
HOLST (Elling), stipendiat de l'Université, à Christiania (Norvège).
HOUBICANT, chef de bataillon du Génie en retraite, rue Lecourbe, 88, à Paris.
HUGO (Comte L.), traducteur au Ministère des Travaux publics, rue des Saints-Pères, 14, à Paris.
HUNBERT, élève-ingénieur des Mines, rue Notre-Dame-des-Champs, 83, à Paris.
HUYOT, ingénieur des Mines, rue du Cirque, 10, à Paris.
IMBER, répétiteur à l'École centrale, boulevard Beaumarchais, 109, à Paris.
JACQUIER, ingénieur des Ponts et Chaussées, cours Saint-Jean, 170, à Bordeaux.
JANIN, capitaine au 32^e régiment d'Artillerie, à Orléans.
JAVARY, chef des travaux graphiques à l'École Polytechnique, rue du Cardinal-Le-moine, 28, à Paris.
JORDAN, membre de l'Institut, professeur à l'École Polytechnique, rue de Varennes, 48, à Paris, S. P.
JOUFFRET, chef d'escadron d'Artillerie, à Palaiseau (Seine-et-Oise).
JUNG, professeur à l'Institut technique supérieur, à Milan (Italie).
KANTOR (S.), privat-docent à l'École polytechnique allemande, à Prague.
KÖHLER, directeur de l'École préparatoire de Sainte-Barbe, rue de Reims, 6, à Paris.
KÖNIGS, élève à l'École Normale supérieure, rue d'Ulm, 45, à Paris.
LACOR, chargé de cours à la Faculté libre des Sciences, rue des Pyramides, 4, à Lille.
LAFFON DE LADÉBAT, amiral (décédé), S. P.
LAGUERRE, examinateur d'admission à l'École Polytechnique, boulevard Saint-Michel, 61, à Paris.
LAISANT, député, rue de l'Aqueduc, 5, à Paris.
LAQUIÈRE, administrateur de la commune mixte de la Mekerra, à Sidi-bel-Abbès (Algérie).
LAUTH, manufacturier, à Thann (Alsace).
LAVEISSIÈRE, élève externe à l'École des Mines, rue de la Verrerie, 58, à Paris.
LÉAUTÉ, directeur des études à l'École Monge, 145, boulevard Malesherbes, à Paris.
LEBON (Ernest), professeur au lycée Charlemagne, rue Monge, 121, à Paris.
LECORNU, ingénieur des Mines, maître de conférences à la Faculté des Sciences, à Caen (Calvados).

- LEFÈVRE**, professeur au lycée, place Reggio, 7, à Bar-le-Duc.
LEMOINE, ancien élève de l'École Polytechnique, rue du Cherche-Midi, 55, à Paris.
LEMONNIER, professeur à la Faculté des Sciences, rue des Carrières Saint-Gilles, 11, à Caen.
LE PAIGE, professeur à l'Université, rue des Angès, 21, à Liège (Belgique).
LESPIAULT, professeur à la Faculté des Sciences, à Bordeaux.
LEVY (Maurice), professeur à l'École Centrale, boul. Saint-Germain, 258, à Paris.
LEZ (Henri), à Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne).
LIGUINE, professeur à l'Université, à Odessa (Russie).
LINDEMANN, professeur à l'Université, Mottkestrasse, 13, à Fribourg-en-Brisgau (Allemagne).
LONGCHAMPS (GOHIERRE DE), professeur de Mathématiques spéciales au lycée Charlemagne, rue Gay-Lussac, 35, à Paris.
LORIN, ancien élève de l'École Polytechnique, rue du faubourg Saint-Honoré, 186, à Paris.
LUCAS, professeur au lycée Saint-Louis, rue du Bellay, 2, à Paris.
MALEYX, professeur au collège Stanislas, avenue de Montsouris, 2, à Paris.
MALLOIZEL, rue de l'Estrapade, 11, à Paris.
MALMSTEN, conseiller d'État, à Upsal (Suède).
MANNHEIM, professeur à l'École Polytechnique, rue de la Pompe, 11, à Paris-Passy. S. P.
MARSILLY (le général DE), rue Chante-Pinot, à Auxerre.
MATHIEU (Émile), professeur à la Faculté des Sciences, rue du Faubourg-Saint-Jean, 22, à Nancy.
MIGNON, chef d'escadron d'Artillerie, chef d'état-major de l'Artillerie du 19^e corps, à Vincennes.
MITTAG-LEFFLER, professeur à l'Université, à Helsingfors (Finlande).
MOUTARD, examinateur à l'École Polytechnique, rue du Val-de-Grâce, 9, à Paris.
OVIDIO (Enrico D'), professeur à l'Université, piazza Statuto, 17, à Turin.
PARMENTIER (le général), membre du Comité des fortifications, rue du Cirque, 5, à Paris.
PARRAN, ingénieur des Mines, avenue de l'Opéra, 26, à Paris.
PELLET, professeur à la Faculté des Sciences, à Clermont-Ferrand.
PERCIN, capitaine d'Artillerie, à l'École spéciale militaire, à Saint-Cyr.
PERRIN, ingénieur des Mines, rue de Grenelle, 80, à Paris.
PERROTT (Joseph), avenue d'Essling, 7, à Paris, S. P.
PHILIPPON, secrétaire de la Faculté des Sciences, à la Sorbonne, à Paris.
PICARD (Émile), professeur suppléant à la Faculté des Sciences, rue Michelet, 13, à Paris.
PICQUET, répétiteur à l'École Polytechnique, boulevard Saint-Michel, 103, à Paris.
PISTOYE (DE), capitaine d'Artillerie, rue Montbaurin, 20, à Versailles.
POLIGNAC (prince C. DE), rue Miroménil, 44, à Paris, S. P.
POUSSET, professeur au lycée, à Poitiers.
PRESLES (DE), sous-intendant militaire, à Évreux.
PRICE (Bartholoméo), professeur à l'Université, à Oxford (Angleterre).
PUISEUX, membre de l'Institut, boulevard Saint-Michel, 81, à Paris.
PUTZ (le général), commandant l'École d'application de l'Artillerie et du Génie, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
RADAU, rue de Tournon, 12, à Paris.
RANCY (DE), directeur-général de la Compagnie d'assurances *le Soleil*, rue de Châteaudun, 44, à Paris.
REINACH (baron DE), banquier, rue de la Bourse, 4, à Paris.
REY (Casimir), professeur à l'École régimentaire du Génie, boulevard de la Reine, 25, à Versailles.
RIBAUCOUR, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Aix (Bouches-du-Rhône).
RIBOT, professeur de Mathématiques spéciales au lycée, rue Jacotot, 1, à Dijon.
RODET, ingénieur à la Manufacture des tabacs, quai d'Orsay, à Paris.
ROLLAND, membre de l'Institut, au Ministère des Finances, à Paris.

ROUART, ingénieur civil, boulevard Voltaire, 137, à Paris.
ROUCHÉ (Eugène), professeur à l'École Centrale, examinateur d'admission à l'École Polytechnique, boulevard Saint-Germain, 213, à Paris.
ROUSSELIN, professeur au lycée Fontanes, rue de la Ferme-des-Mathurins, 5, à Paris.
ROUX, architecte, rue de l'Arcade, 25, à Paris.
SAINT-PAUL (Ducur DE), capitaine au 36^e régiment d'Artillerie, à Clermont-Ferrand.
SALTEL (Louis), maître de conférences à la Faculté des Sciences, à Bordeaux.
SARRAU, répétiteur à l'École Polytechnique, rue de Bondy, 24, à Paris.
SARTIAUX, ingénieur des Ponts et Chaussées, à la Compagnie du chemin de fer du Nord, à Paris.
SCHLEGEL (Dr Victor), à Waren (Allemagne).
SCHOUTE, professeur à Groningue (Hollande).
SCHUBERT, professeur, Steindam, 89, à Hambourg (Allemagne).
SÉGUY, rue Pascal, 2, à Paris.
SIVERING (Jos.), ingénieur en chef des travaux publics, place du Saint-Esprit, 9, à Luxembourg.
SONNE (Nicolas), professeur à l'Université, à Varsovie (Russie).
STARKOFF (Alexis), professeur à l'École de Commerce, rue Forgowaja, 49, à Odessa (Russie).
STEPHAN, directeur de l'Observatoire, à Marseille.
STEPHANOS (Dr Cyparissos), rue de l'Arbalète, 28, à Paris.
STUDNICKA, professeur à l'Université, à Prague (Bohême).
TANNERY (Paul), ingénieur des Manufactures de l'État, au Havre, S. P.
TANNERY, professeur suppléant à la Faculté des Sciences, boulevard Saint-Michel, 141, à Paris.
TERRIER, professeur de Mathématiques, rue Monsieur-le-Prince, 18, à Paris.
TISSOT, examinateur d'admission à l'École Polytechnique, à Pont-de-Claix (Isère).
TISSERAND, membre de l'Institut, avenue de l'Observatoire, 5, à Paris.
TRESCA, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Saumur (Maine-et-Loire).
TURQUAN, docteur ès sciences, rue Volney, 2, à Angers.
VACQUANT, inspecteur général de l'Université, boulevard Saint-Michel, 12, à Paris.
VANECEK, professeur au lycée, à Jicin (Bohême).
VAZEILLE, ancien élève de l'École Polytechnique, rue Gay-Lussac, 26, à Paris.
VICAIRE, ingénieur des Mines, rue Gay-Lussac, 30, à Paris.
VOLLOT (Jules), professeur de Mathématiques au lycée, à Alger.
WALCKENAER, élève-ingénieur des Mines, boulevard Gaussmann, 135, à Paris.
WEILL, professeur de Mathématiques, rue de Rome, 31, à Paris.
WEYR (Dr Édouard), professeur à l'École Polytechnique, à Prague (Bohême).
WEYR (Dr Émile), professeur à l'Université, Marokkanergasse, 1, à Vienne (Autriche).
WORMS DE ROMILLY, ingénieur des Mines, rue de Balzac, 7, à Paris.
ZEUTHEN, professeur à l'Université, Citadelstvej, 9, à Copenhague.

Modifications survenues depuis le 1^{er} janvier 1881.

DÉCÉDÉS.

BIENAYMÉ (Alexis), chef de bataillon du Génie.
SAINTÉ CLAIRE-DEVILLE, membre de l'Institut.

DÉMISSIONNAIRES.

BACH, doyen de la Faculté des Sciences, à Nancy.
BOUFFET, ingénieur des Ponts et Chaussées.

BOURGET, recteur de l'Académie d'Aix (art. 42 du règlement administratif).
BRIOSCHI, directeur de l'Ecole polytechnique de Milan (art. 42 du règlement administratif).
CABART (Maurice).
LEFEBURE DE FOURCY.
MONTIGNY (DE), capitaine du Génie.
NICOLAIDES, professeur à l'Université d'Athènes (art. 42 du règlement administratif).
SVILOKOSSITSCH, ingénieur (art. 42 du règlement administratif).
THÉRY, professeur au lycée de Douai.
WELSCH, capitaine d'Artillerie (art. 42 du règlement administratif).

NOUVEAUX MEMBRES.

AMIGUES, professeur de Mathématiques spéciales au lycée de Marseille.
ASSELIN, élève externe à l'École des Mines.
ASTOR, professeur de Mathématiques spéciales au lycée de Nice.
BONCOMPAGNI (le prince Balthasar).
BRAULT, négociant.
BRÉGUET, membre de l'Institut.
BRIOT (R.), capitaine d'Infanterie de la Marine.
CHEMIN, ingénieur des Ponts et Chaussées.
DEFFORGES, capitaine d'Infanterie.
ESCARY, professeur au Prytanée militaire.
FLOQUET, professeur à la Faculté des Sciences de Nancy.
GOURSAT, professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse.
GRUEY, doyen de la Faculté des Sciences de Clermont-Ferrand.
GUNTHER (Dr Sigismond), député au Reichstag allemand.
IMBER, répétiteur à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures.
LACOR, chargé de cours à la Faculté libre des Sciences de Lille.
LAVEISSIERE, élève externe à l'École des Mines.
LECORNU, ingénieur des Mines, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Caen.
LONGCHAMPS (GOMIERRE DE), professeur de Mathématiques spéciales au lycée Charlemagne.
MALMSTÉV, conseiller d'Etat, à Upsal.
PELLET, professeur à la Faculté des Sciences de Clermont-Ferrand.
PEROTT (Joseph), S. P.
PRICE (Bartholoméo), professeur à l'Université d'Oxford.
RIBOT, professeur de Mathématiques spéciales au lycée de Dijon.
SAINT-PAUL (DUCUP DE), capitaine d'Artillerie.
SCHLEGEL (Dr Victor), professeur à Waren.
SCHOUTE, professeur à Groningue.
SONINE (N.), professeur à l'Université de Varsovie.
STARKOFF (Alexis), professeur à l'Ecole de commerce d'Odessa.
ZLUTHEN, professeur à l'Université de Copenhague.

**Liste des Sociétés scientifiques et des Recueils périodiques avec lesquels
la Société mathématique de France échange son Bulletin.**

Académie Royale des Sciences d'Amsterdam.
Académie des Sciences de Berlin.

Académie des Sciences de l'Institut de Bologne.
Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, à Bruxelles.
Académie des Arts et des Sciences du Connecticut (Etats-Unis d'Amérique).
Académie des Sciences de Paris.
Académie Impériale des Sciences de Saint-Petersbourg.
Académie des Sciences de Prague.
Académie Royale des *Lincei*, à Rome.
Académie Impériale des Sciences de Vienne.
American Journal of Mathematics (rédacteur M. Sylvester, à Baltimore).
Annali di Matematica (rédacteur M. Brioschi, à Milan).
Archiv for Mathematik og Naturvidenskab (rédacteurs MM. S. Lie et W. Muller, à Christiania).
Casopy pro pestování matematiky a fysiky (rédacteur M. Studnicka, à Prague).
École Royale Normale supérieure de Pise.
Giornale di Matematiche (rédacteur M. Battaglini, à Naples).
Institut Royal de Luxembourg.
Institut Royal lombard des Sciences et Lettres de Milan.
Jahrbuch über die Fortschritte der Mathematik (rédacteur M. Carl Ohrtmann, à Berlin).
Jornal de Sciencias Matematicas e Astronomicas (rédacteur M. Gomes Teixeira, à Coimbre).
Journal de l'École Polytechnique.
Journal für die reine und angewandte Mathematik, à Berlin.
Mathematische Annalen (rédacteur M. Felix Klein, à Leipzig).
Mathesis (rédacteurs MM. Mansion et Neubourg, à Gand).
Réunion des officiers, à Lille.
Société mathématique d'Amsterdam.
Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux.
Société Royale d'Édimbourg.
Société des Sciences de Finlande, à Helsingfors.
Société Royale des Sciences de Goettingue.
Société mathématique de Hambourg.
Société hollandaise des Sciences, à Harlem (Hollande).
Société mathématique de Kharkoff (Russie).
Société astronomique de Londres.
Société mathématique de Londres.
Société Royale de Londres.
Société mathématique de Moscou.
Société mathématique d'Odessa (Russie).
Société philomathique de Paris.
Société mathématique de Prague.
Société Royale des Sciences de Saxe, à Leipzig.
Société Royale des Sciences d'Upsal.
Société des Sciences naturelles de Zurich.
Université Royale de Pise.
Tidskrift for Mathematik (rédacteur M. Zeuthen, à Copenhague).
Tijdschrift voor Vormleer rekenkunde en de beginselen der Viskunde (rédacteur M. Versluys, à Groningue).

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ.

ARTICLE PREMIER. — La Société mathématique de France a pour objet l'avancement et la propagation des études mathématiques pures et appliquées. Elle y concourt par ses travaux et par la publication des mémoires de ses membres. Son siège est à Paris.

ART. 2. — Aucune communication ou discussion ne peut avoir lieu sur des objets étrangers aux Mathématiques.

ART. 3. — La Société se compose de membres résidents et de membres non résidents.

Les Français et les Étrangers peuvent également en faire partie.

ART. 4. — Les conditions à remplir pour devenir membre de la Société sont les suivantes : 1° être présenté par deux membres qui auront adressé une demande signée; 2° obtenir à l'une des séances suivantes les suffrages de la majorité des membres présents.

ART. 5. — Le nombre des membres résidents et non résidents est illimité.

ART. 6. — L'administration de la Société est confiée à un conseil composé :

1° Des membres du bureau;

2° De douze autres membres résidents de la Société désignés par l'élection;

3° De quatre membres non résidents désignés par l'élection; ils auront voix délibérative dans le conseil lors de leur présence à Paris.

ART. 7. — Le conseil est présidé par le président de la Société.

ART. 8. — Le bureau est composé de :

- 1 président;
- 4 vice-présidents;
- 2 secrétaires;
- 2 vice-secrétaires;
- 1 trésorier;
- 1 archiviste.

ART. 9. — Le président est élu pour un an.
Les vice-présidents sont nommés pour deux ans.
Deux d'entre eux sont remplacés chaque année.
Les secrétaires et les vice-secrétaires sont élus pour deux ans.
Le trésorier et l'archiviste pour trois ans.

ART. 10. — Le président n'est pas rééligible immédiatement dans les mêmes fonctions.

ART. 11. — Parmi les douze membres du conseil qui résident à Paris et qui ne font pas partie du bureau, quatre sont remplacés chaque année à tour de rôle.

ART. 12. — Tous les membres de la Société sont appelés à participer à l'élection du président, soit directement, soit par correspondance.

ART. 13. — Les autres membres du bureau et les membres du conseil sont élus à la majorité absolue des membres présents.

ART. 14. — Les ressources de la Société se composent : 1° de la cotisation annuelle des membres résidents et non résidents, et dont le montant est fixé par le règlement administratif de la Société; 2° du revenu du capital formé par les droits d'admission, les souscriptions perpétuelles, le produit de la vente des ouvrages édités par la Société et les dons qu'elle pourra recevoir.

ART. 15. — La Société règle annuellement le budget de ses dépenses.

Dans la première séance de chaque année, le compte détaillé des recettes et dépenses de l'année révolue sera soumis à l'approbation de la Société; ce compte rendu sera publié dans le *Bulletin*.

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF.

CHAPITRE PREMIER.

CONDITIONS D'ADMISSION.

1. Les conditions à remplir pour devenir membre de la Société sont :

1° D'être présenté par deux membres qui auront adressé une demande signée;

2° D'obtenir, à l'une des séances suivantes, les suffrages de la majorité des membres présents (art. 4 des statuts).

2. Le diplôme délivré est signé par le président, l'un des secrétaires et le trésorier, et porte le sceau de la Société.

Le trésorier remet le diplôme après l'acquittement du droit d'admission, montant à 10 francs, et de la cotisation annuelle.

CHAPITRE II.

TRAVAUX ET PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

Tenue des séances.

3. La Société tient ses séances ordinaires deux fois par mois; elle prend trois mois de vacances : août, septembre et octobre.

4. La première séance de janvier est consacrée spécialement aux élections pour le remplacement des membres sortants du bureau et du conseil.

5. Le tableau des jours de réunion est imprimé sur une carte adressée aux membres résidant à Paris.

Elle sera également envoyée aux membres non résidents sur leur demande personnelle.

Les membres sont convoqués à domicile pour les séances extraordinaires.

6. Pour assister à la séance, les personnes étrangères à la Société doivent être introduites, chaque fois, par un de ses membres.

7. La présence du président ou d'un vice-président, assisté d'un des secrétaires ou vice-secrétaires, suffit pour constituer le bureau à chaque séance.

8. En cas d'absence du président ou des vice-présidents, le trésorier, ou à son défaut l'archiviste, occupe le fauteuil.

En cas d'absence de tous les membres du bureau, les fonctions du président sont remplies par le plus âgé des membres du conseil présents à la séance.

En cas d'absence des secrétaires et vice-secrétaires, le président du jour désigne un des membres du conseil pour en remplir les fonctions.

9. Les procès-verbaux des séances sont rédigés dans l'intervalle d'une séance à l'autre.

Chaque séance commence par la lecture du procès-verbal de la séance précédente et de l'ordre du jour.

10. Les communications faites par les membres de la Société ont lieu dans l'ordre de leur inscription; les communications des personnes étran-

gères à la Société ont lieu après celles des membres, sauf les cas d'urgence qui seront appréciés par le bureau.

Les membres qui auront fait des communications verbales ou pris part aux discussions devront remettre des notes au secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

11. Dans les séances ordinaires, on ne peut traiter aucune question relative à l'administration, à moins d'une demande du conseil.

12. Toutes les observations relatives à l'administration sont adressées par écrit au président, qui en réfère au conseil, à sa plus prochaine réunion.

Bulletin.

13. La Société, préoccupée des avantages qu'elle peut offrir à tous ses membres, a décidé que le recueil intitulé : *Bulletin de la Société mathématique*, qui rend compte des mémoires présentés à la Société, sera distribué gratuitement à tous les membres résidents ou non résidents.

14. Les conventions stipulées entre le conseil de la Société et les éditeurs chargés de la publication du *Bulletin* devront être soumises à l'approbation de la Société.

Réimpression des ouvrages anciens et publication des mémoires originaux.

15. La Société, voulant concourir aux progrès des Mathématiques par tous les moyens compatibles avec son mode d'organisation, avisera aux moyens de publier successivement, et d'une manière aussi complète qu'il sera possible ou utile de le faire, les œuvres des anciens mathématiciens français ou étrangers.

La Société se réserve la faculté de publier les mémoires originaux trop étendus pour paraître dans le *Bulletin*.

16. Les publications émanant de la Société, autres que le *Bulletin*, sont délivrées à prix réduit à tous les membres de la Société résidents ou non résidents.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ.

17. Chaque élection a lieu au scrutin secret, sur un seul bulletin, et, s'il est nécessaire, au moyen de deux tours, dont le second est de ballottage. Dans le cas d'égalité de voix, le plus âgé l'emporte.

18. L'élection du président seule donne lieu au vote de tous les membres résidents ou non résidents. Tout membre qui ne peut assister à la réunion

électorale est invité à envoyer au secrétaire, avant la première séance de janvier, son suffrage individuel dans un bulletin cacheté et enfermé dans une lettre signée de lui.

Ce bulletin ne peut être ouvert qu'au moment du dépouillement du scrutin.

19. Les secrétaires ou, à leur défaut, les vice-secrétaires rédigent les procès-verbaux des séances de la Société et des séances du conseil.

20. Une commission d'impression, composée des secrétaires et de quatre membres nommés par le conseil, dirige la publication du *Bulletin* et l'impression des mémoires et communications.

21. Sous la direction du président, les secrétaires sont chargés de la correspondance pour ce qui concerne les travaux et les affaires de la Société autres que les affaires de finances : ils convoquent la Société, le conseil et les commissions quand il y a lieu, et préparent les ordres du jour.

22. La Société forme une bibliothèque et échange ses publications contre les journaux et les recueils consacrés aux Mathématiques pures et appliquées, publiés en France et à l'étranger.

23. L'archiviste est chargé de la garde des archives de la Société ; il en dresse un inventaire.

Il a sous sa direction la bibliothèque ; il dresse le catalogue des livres et brochures imprimés, et tient un registre des manuscrits envoyés.

Enfin, il a sous sa garde tous les documents appartenant à la Société.

24. Le trésorier est chargé du recouvrement des sommes dues à la Société.

25. Il tient un registre des recettes et des dépenses, que tous les membres ont le droit de consulter.

26. Le trésorier ne peut faire aucun emploi extraordinaire des fonds de la Société sans une délibération spéciale du conseil.

Conseil et commissions.

27. Le président convoque le conseil toutes les fois que les affaires de la Société le réclament.

28. Il suffit d'une demande motivée, signée par cinq membres du conseil et adressée au président, pour qu'une convocation du conseil soit obligatoire.

29. A chaque séance du conseil, les noms des membres présents sont consignés au procès-verbal.

30. Il faut au moins sept membres présents pour prendre des décisions en conseil.

31. Sur la proposition de cinq membres, le vote peut avoir lieu au scrutin secret.

32. Sur la demande de cinq membres, il peut être fait appel à la Société des décisions qui n'auraient pas été prises aux deux tiers des voix au sein du conseil.

33. Les procès-verbaux des séances du conseil doivent être transcrits sur un registre coté et parafé par le secrétaire; il doivent être signés par le président et le secrétaire qui a tenu la plume; les renvois doivent être parafés et les mots rayés approuvés.

34. Le conseil se réunit dans la dernière quinzaine de décembre pour examiner l'état des affaires de la Société, nommer la commission de comptabilité chargée de vérifier la gestion du trésorier, et la commission des archives chargée de vérifier celle de l'archiviste.

35. Ces deux commissions ne peuvent être composées de moins de trois membres; elles font leur rapport dans la première séance de janvier.

36. Le conseil désigne annuellement, à la même époque, les membres qui, adjoints aux deux secrétaires, composent la commission permanente d'impression pour la publication du *Bulletin* et l'insertion des notes et mémoires des membres de la Société.

Cette commission veille à ce qu'il ne s'introduise dans les publications rien d'étranger à la Science.

37. Les membres élus de la commission d'impression sont nommés pour trois ans.

Les membres de la commission d'impression peuvent être pris indistinctement dans la Société ou dans le conseil.

CHAPITRE IV.

PROPRIÉTÉS, REVENUS ET DÉPENSES DE LA SOCIÉTÉ.

38. Les versements des membres résidents et non résidents se composent :

- 1° Du droit d'admission, montant à 10 francs;
- 2° De la cotisation annuelle.

39. Pour les membres résidents, cette cotisation annuelle s'élève à 20 francs, payables d'avance, et, pour les membres non résidents, à 15 francs, également payables d'avance.

Sont considérés comme résidents les membres qui ont à Paris leurs occupations habituelles, ou y exercent habituellement leurs fonctions.

40. Les nouveaux membres devront payer la totalité de la cotisation, quelle que soit l'époque de leur admission.

41. Les publications ne seront adressées qu'après le versement de la cotisation annuelle.

42. Tout membre qui n'aura pas acquitté la cotisation d'une année sera, après avertissement préalable du trésorier, considéré comme démissionnaire.

43. La cotisation annuelle peut, au choix de chaque membre, être remplacée par une somme de 300 francs une fois payée.

Ce versement confère le titre de *sociétaire perpétuel*.

44. Les dons faits à la Société sont inscrits au *Bulletin des séances* avec le nom des donateurs.

45. Les dépenses sont divisées en ordinaires et extraordinaires.

Les dépenses ordinaires se composent de frais de bureau et d'imprimés, ports de lettres, frais d'entretien, loyer du local, appointements des employés et frais d'impression du *Bulletin*. Le chiffre des dépenses ordinaires ne peut excéder les $\frac{9}{10}$ des ressources annuelles.

Les dépenses extraordinaires sont votées par la Société sur la proposition du conseil.

46. La Société ne s'engage jamais dans aucune dépense excédant son avoir.

CHAPITRE V.

REVISION DES STATUTS CONSTITUTIFS OU DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF.

47. Toute proposition de revision des statuts constitutifs ou du règlement administratif ne pourra être prise en considération que si elle est signée collectivement par vingt membres.

48. Le président fera, dans ce cas, procéder à un scrutin pour la nomination d'une commission de revision, qui sera composée de quatre membres du conseil et de trois membres pris en dehors.

49. La discussion du projet exigera la présence de la moitié plus un des membres résidant à Paris.

Tous les membres sont convoqués par lettres spéciales.

50. Si le nombre ci-dessus n'est pas atteint, la discussion aura lieu dans la séance suivante, quel que soit le nombre des membres présents.

AVIS.

La Rédaction a l'honneur de prévenir MM. les Auteurs que le Conseil de la Société mathématique, dans sa séance du 16 décembre 1881, a pris les décisions suivantes :

1° *La Société prendra à sa charge la moitié de la dépense des tirages à part d'auteur, pour cinquante exemplaires et au-dessous.*

2° *Pour plus de cinquante exemplaires, la Société payera la moitié du prix de cinquante exemplaires, au tarif fixé pour le tirage à cinquante exemplaires.*

Il résulte de là que les auteurs auront à déboursier les sommes suivantes :

NOMBRE DES EXEMPLAIRES.	25.	50.	100.	200.	300.	400.	500.	1000.
Pour $\frac{1}{4}$ feuille	3,65	4,25	6,75	13,25	19,75	26,25	32,75	65,25
» $\frac{1}{2}$ »	4,15	5,00	8,50	16,00	23,50	31,00	38,50	76,00
» $\frac{3}{4}$ »	6,15	7,25	11,25	20,75	30,25	39,75	49,25	96,75
» 1 »	6,90	8,25	12,75	23,75	34,75	45,75	56,75	111,75

dont ils seront facturés directement par l'imprimerie Gauthier-Villars.
